

DELEGATION DE POUVOIRS

Du Président du Conseil d'Administration du S.M.I.A., immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers, sous le numéro 786 115 048 00021.

Au profit de : Monsieur Bruno WACQUEZ salarié de l'Association S.M.I.A. exerçant la fonction de Directeur Général.

Compte tenu de la taille de l'entreprise, de l'éloignement géographique et de la multiplicité des activités du Président du Conseil d'Administration, Il ne peut assurer en permanence le contrôle des procédures internes et veiller, en toutes circonstances, à la rigoureuse application des règles en vigueur.

C'est pourquoi, compte tenu des fonctions que Monsieur WACQUEZ exerce, de ses compétences et de son autorité reconnue dans ce domaine, et notamment de la responsabilité confiée en matière de Direction Générale, le Président du Conseil d'Administration a décidé de vous déléguer, dans le cadre de vos attributions et aux conditions ci-après définies, une partie de ses pouvoirs, à charge pour vous d'assumer les responsabilités des décisions prises dans les domaines visés et notamment celles découlant de tout défaut de respect de la réglementation.

En votre qualité de Directeur Général, il vous appartient, par délégation des pouvoirs de Président :

- En matière d'hygiène, de sécurité et respect de l'environnement

- de veiller au respect des règles applicables, qu'elles soient générales (lois, règlements) ou plus spécifiquement relatives à l'activité de la société, (règles et procédures, formalités, règlement intérieur, notes de service) ;
- d'assurer par tous les moyens appropriés la sécurité du personnel et faire respecter les règles de sécurité par ledit personnel ;
- d'adapter ou mettre en conformité l'outil de travail et le site aux regards des évolutions éventuelles de la réglementation et des prescriptions de l'autorité administrative

- En matière de discipline

- de veiller à la bonne application et au respect des dispositions légales insérées dans le règlement intérieur et plus particulièrement celles relatives au droit de la défense des salariés et au harcèlement sexuel et moral ,
- de veiller au respect de la législation sur le repos hebdomadaire et le travail de nuit, le repos quotidien, les congés payés et heures supplémentaires ainsi qu'aux règles relatives aux horaires de travail, aux entrées et sorties dans l'entreprise, aux retards et aux absences, aux comportements ,
- le cas échéant, de prononcer les sanctions nécessaires à l'encontre du ou des salarié(s) qui commettrait(ent) une faute, notamment par la violation des dispositions du règlement intérieur ;

- En matière de gestion du personnel

- de veiller au respect des règles générales applicables dans un processus de recrutement, en particulier au regard des dispositions législatives sur la lutte contre les discriminations et sur l'égalité professionnelle ;
- de veiller au respect de la réglementation dans le cadre de la gestion des contrats de travail et notamment en matière de contrats à durée déterminée et de travail à temps partiel, de travail temporaire, d'apprentissage et d'accueil de stagiaires, de formation professionnelle, de santé au travail ;
- et d'une manière générale, de veiller au respect de la réglementation sociale et à la bonne tenue des registres obligatoires.

Vous êtes investi de l'autorité nécessaire à l'exercice de vos responsabilités et devrez respecter ou faire respecter par les autres salariés placés sous votre responsabilité l'ensemble des prescriptions légales ou réglementaires inhérentes à l'objet de la présente délégation. Vous êtes à cette fin, habilité à prendre toutes les mesures d'organisation que vous jugeriez utiles à l'accomplissement de votre mission et devrez vous assurer qu'elles sont effectivement respectées par les salariés concernés.

Vous bénéficiez d'une délégation en matière disciplinaire pour faire respecter par les salariés leurs obligations.

Vous vous engagez à prendre toutes les mesures utiles à l'accomplissement de votre mission et vous devrez vous assurer qu'elles sont effectivement respectées.

Pour remplir vos fonctions, vous disposez d'une indépendance et d'une autonomie totale pour agir dans l'intérêt de la société dans le domaine qui vous a été délégué. A cet effet, vous disposez de la compétence (technique et juridique), des moyens matériels et humains, des pouvoirs et de l'autorité nécessaires pour vous permettre d'assurer pleinement vos responsabilités.

Vous devez toutefois vous conformer aux lois applicables et aux procédures internes existantes. Vous déclarez connaître la réglementation en vigueur dans les domaines ci-dessus énoncés, ainsi que les sanctions applicables en cas de non-respect de cette réglementation.

Le cas échéant, et si vous le jugez nécessaire, vous pouvez bénéficier à tout moment des conseils externes auxquels l'Association fait habituellement appel, que vous pouvez interroger sur des problèmes spécifiques. Il est également convenu que vous pouvez suivre toute formation que vous jugez utile afin de vous permettre d'approfondir vos connaissances dans le domaine ci-dessus délégué.

Vous pouvez engager les dépenses utiles à la bonne exécution de la présente délégation dans le cadre des procédures internes. Vous devez m'informer, par écrit et sans délai, de l'impossibilité où vous vous trouveriez d'assumer vos responsabilités notamment dans les hypothèses où vous estimeriez que les moyens financiers qui vous sont attribués ne sont pas suffisants.

Nous attirons votre attention sur les effets entraînés par cette délégation de pouvoirs et notamment en matière de responsabilité pénale qui serait la vôtre en cas d'infraction. Nous ferons le nécessaire auprès du personnel de l'entreprise pour qu'il soit informé de vos responsabilités.

La présente délégation est accordée pour la durée de vos fonctions de Directeur Général. Cette délégation peut également être revue dans le cadre d'une révision du règlement général de fonctionnement du SMIA sans qu'il en résulte une modification de votre qualification.

Compte tenu de votre formation et de votre expérience professionnelle, vous reconnaissez par la présente être parfaitement informé des dispositions légales et/ou réglementaires en vigueur inhérentes à l'activité faisant l'objet de la présente délégation

Compte tenu de cette délégation de pouvoirs, vous avez connaissance du fait qu'en cas de non-respect de la réglementation en vigueur par vous ou par le personnel placé sous vos ordres et de la non-application de vos obligations et des dispositions ci-dessus, votre responsabilité personnelle pourra être engagée et notamment votre responsabilité pénale.

Pour la bonne forme, vous voudrez bien me retourner la copie ci-jointe, revêtue de la mention manuscrite « Bon pour acceptation de pouvoir ».

Fait à Angers, le

Le Délégué

Monsieur Bruno WACQUEZ

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé, bon pour acceptation de pouvoir »

Le Délégué,

Monsieur